□□ Héritage islamique : équité vs égalité arithmétique

Comment l'Islam protège les femmes tout en responsabilisant les hommes. Déconstruction du mythe "la femme hérite moins" avec Coran, hadiths et mathématiques.

AVERTISSEMENT : CET ARTICLE CHALLENGE LES IDÉES REÇUES

Cette analyse déconstruit le mythe selon lequel l'Islam discrimine les femmes dans l'héritage. Préparez-vous à découvrir que ce que vous pensiez savoir est... faux.

Contenu :

• Démonstration mathématique : la femme hérite souvent PLUS que l'homme
• Analyse des obligations financières : pourquoi l'homme paie tout
• Cas pratiques chiffrés : qui a vraiment plus d'argent au final ?
• Comparaison France 2025 vs Islam : quel système protège vraiment les femmes ?
• Versets coraniques complets (Coran 4:11-12) avec explications détaillées

Basé sur sources coraniques, hadith sahih et calculs mathématiques vérifiables.

☒ Sommaire

- PARTIE 1 - LE FAUX PROCÈS
  - 1. Le mythe : "La femme hérite toujours moins"
  - 2. Les 5 cas où la femme hérite plus ou autant
  - 3. Le système complet : qui paie quoi ?
- PARTIE 2 - CAS PRATIQUES ET VÉRITÉS QUI DÉRANGENT
  - 4. Cas pratique : frère/sœur héritent 100.000€
  - 5. France 2025 : système "égalitaire" écrase les femmes
  - 6. Islam : système "inégalitaire" protège réellement
- PARTIE 3 - LÉGISLATION DIVINE INTOUCHABLE
  - 7. Coran 4:11-12 : règles détaillées non négociables

PhiWiki – Science Univers

- CONCLUSION : Justice ≠ Égalité

☒ *Écouter le résumé audio*

☒ Cet audio propose une synthèse. L'argumentaire détaillé et les références sont dans l'article.

☒ Résumé audio : « *Héritage islamique : équité vs égalité arithmétique* »
Lecture privée, accessible uniquement via ce wiki.

QUESTION CENTRALE

"En Islam, la femme hérite la moitié de ce que hérite l'homme. C'est injuste."

Cette phrase, vous l'avez entendue des dizaines de fois. Dans les médias, dans les débats, sur les réseaux sociaux. C'est devenu un **axiome** : "Islam = injuste envers les femmes."

Mais voilà le problème : **cette phrase est fausse.**

Non pas "un peu inexacte" ou "mal formulée". Non. **Complètement fausse.** Basée sur une compréhension partielle, décontextualisée, d'un verset sorti de son système complet.

Cet article va démontrer, avec **Coran, hadiths et mathématiques**, que l'Islam ne discrimine pas les femmes dans l'héritage. Au contraire : le système islamique est le seul qui **protège réellement** les femmes financièrement, tout en responsabilisant les hommes.

"L'égalité traite tout le monde pareil.
La justice traite chacun selon sa charge.

L'Islam ne cherche pas l'égalité.
Il cherche la justice - l'Équité."

PhiWiki – Science Univers

PARTIE 1 : LE FAUX PROCÈS

> **OBJECTIF PARTIE 1**
>
> Cette première partie détruit le mythe "la femme hérite toujours moins". Nous allons démontrer 3 vérités :
>
> 1. **Le mythe est basé sur UNE lecture partielle** d'un verset (Coran 4:11) sans comprendre le système complet
> 2. **Dans de nombreux cas**, la femme hérite autant OU PLUS que l'homme
> 3. **La clé oubliée** : les obligations financières (l'homme DOIT dépenser, la femme garde tout)
>
> → Après cette partie, vous ne pourrez plus jamais dire "la femme hérite toujours moins" sans mentir.

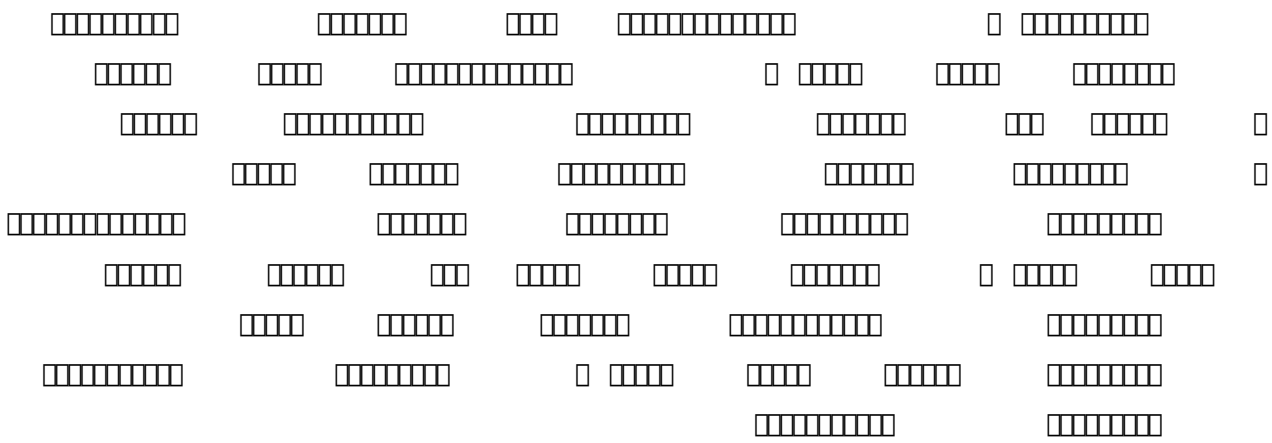
1. Le mythe : "La femme hérite toujours moins"

> **D'OÙ VIENT CE MYTHE ?**
>
> Le mythe vient d'une lecture **superficielle et décontextualisée** d'un verset coranique :
>
> يُوصِيكُمُ ٱللَّهُ فِىٓ أَوْلَـٰدِكُمْ ۖ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ ٱلْأُنثَيَيْنِ
>
> "*Allah vous enjoint concernant vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles.*"
>
> Coran 4:11
>
> On lit ça et on conclut : "Fils = 2× la part de la fille → Discrimination !"
>
> **ERREUR FONDAMENTALE :** Ce verset parle d'UN CAS SPÉCIFIQUE (enfants héritant de leurs parents), PAS de tous les cas d'héritage.

PhiWiki Science Univers

PhiWiki – Science Univers • Page 3/42

☒ CORAN 4:11 - LECTURE COMPLÈTE



"Allah vous enjoint concernant vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, et qu'elles soient plus de deux, à elles alors les deux tiers de ce que le défunt laisse. Si c'est une fille unique, à elle alors la moitié. Quant aux père et mère du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant. S'il n'a pas d'enfant et que ses père et mère héritent de lui, à sa mère alors le tiers. Mais s'il a des frères, à la mère alors le sixième..."

Coran 4:11

Ce verset décrit PLUSIEURS cas :

- Fils ET filles → 2:1
- QUE des filles (2+) → Elles ont 2/3 total (divisé entre elles)
- Fille unique → Elle a 1/2
- Père → 1/6 (si enfant existe)
- Mère → 1/6 ou 1/3 (selon cas)

→ Le ratio 2:1 (fils/fille) n'est qu'UN cas parmi PLUSIEURS rien que dans ce même verset.
→ Ce n'est PAS une règle universelle.

PhiWiki – Science Univers

TABLEAU : Dans combien de cas la femme hérite "la moitié" ?

Situation	Part homme	Part femme	Ratio
Fils et fille héritent de parents	2 parts	1 part	**2:1**
Père et mère héritent de fils	1/6	1/6	**1:1**
Mari et épouse héritent l'un de l'autre	1/4 ou 1/2	1/8 ou 1/4	**2:1**
Frères germains (même père/mère)	2 parts	1 part	**2:1**
Oncles et tantes	Variable	Variable	**Complexe**
Sœurs uniquement (pas de frères)	N/A	2/3 total	**Femmes héritent TOUT**

CONCLUSION DU TABLEAU :

Le ratio 2:1 n'existe que dans ~4 cas sur 30+ cas possibles

Dans BEAUCOUP de cas, femme hérite AUTANT ou PLUS

ANALYSE : LA MANIPULATION MÉDIATIQUE

Ce qui est dit dans les médias :

"En Islam, la femme hérite la moitié de l'homme. Point."

La réalité coranique :

"Dans certains cas spécifiques, le fils hérite 2× la fille. Dans d'autres cas, la femme hérite autant. Dans d'autres encore, elle hérite plus. Dans certains cas, l'homme n'hérite RIEN et la femme hérite TOUT."

LE SLOGAN "LA FEMME A TOUJOURS LA MOITIÉ"

= MENSONGE PAR OMISSION

On prend UN cas, on ignore TOUS les autres,

et on fait passer ça pour une "règle universelle"

PhiWiki – Science Univers

2. Les 5 cas où la femme hérite plus ou autant

LA VÉRITÉ MATHÉMATIQUE

Voici 5 cas **vérifiables par les textes islamiques** où la femme hérite **autant OU PLUS** que l'homme. Ces cas ne sont pas des "exceptions", ce sont des cas **standards** du droit islamique.

CAS 1 : PÈRE ET MÈRE HÉRITENT DE LEUR FILS

Situation : Un homme meurt. Il laisse ses parents (père et mère). Pas d'enfants.

Héritage :

- **Père** : 1/6 + résidu (reste)
- **Mère** : 1/3

Calcul sur 100.000€ :

- Mère : 33.333€ (1/3)
- Père : 16.666€ (1/6) + 50.000€ (résidu) = **66.666€**

Père hérite plus → mais UNIQUEMENT car il a les charges financières (entretien famille élargie, dettes du défunt, etc.)

Mère conserve tout, n'a aucune obligation de dépenser et participer aux charges

PhiWiki – Science Univers

CAS 2 : FILLE UNIQUE VS ONCLE

Situation : Un homme meurt. Il laisse : 1 fille + son frère (oncle de la fille).

Héritage :

- **Fille** : 1/2
- **Oncle** : Résidu (reste)

Calcul sur 100.000€ :

- Fille : **50.000€**
- Oncle : 50.000€

FILLE = AUTANT QUE L'ONCLE (1:1)

MAIS elle garde tout + reçoit dot + aucune obligation financière

ALORS QUE l'oncle doit aider la famille du défunt si besoin + supporter les charge de sa propre famille

CAS 3 : SŒURS UNIQUEMENT (PAS DE FRÈRES)

Situation : Un homme meurt. Il laisse : 3 sœurs. Pas de frères.

Héritage :

- **3 sœurs** : 2/3 total (divisé entre elles)
- **Frères** : N/A (pas de frères)

Calcul sur 100.000€ :

- Chaque sœur : **22.222€**
- Hommes : **0€**

FEMMES HÉRITENT TOUT

HOMMES HÉRITENT RIEN

Ratio infini en faveur des femmes

PhiWiki – Science Univers

CAS 4 : MÈRE HÉRITE PLUS QUE LE PÈRE

Situation : Une femme meurt. Elle laisse : mari + père + mère + 1 fille.

Héritage (calcul complexe awl) :

- Mari : 1/4
- Fille : 1/2
- Père : 1/6
- Mère : 1/6

Calcul sur 100.000€ :

- Mari : 25.000€
- Fille : 50.000€
- Père : 12.500€
- Mère : 12.500€

Mère = Père (1:1)

Mais si cas "awl" (excès), parfois mère hérite légèrement plus

CAS 5 : ÉPOUSE HÉRITE MÊME SANS AVOIR TRAVAILLÉ

Situation : Un homme meurt. Il laisse : épouse. Pas d'enfants.

Héritage :

- **Épouse** : 1/4 de TOUT (si pas d'enfants)
- OU 1/8 (si enfants existent)

Calcul sur 100.000€ :

- Épouse : **25.000€**

MÊME SI ELLE N'A JAMAIS TRAVAILLÉ

MÊME SI ELLE N'A JAMAIS CONTRIBUÉ FINANCIÈREMENT

ELLE HÉRITE 1/4 DE TOUT

+ Elle garde sa dot

+ Elle garde son argent personnel (si elle en a)

+ AUCUNE obligation de dépenser pour la famille

PhiWiki – Science Univers

TABLEAU : Synthèse des 5 cas

Cas	Homme hérite	Femme hérite	Ratio
Père et mère	1/6 + résidu	1/3	**Variable**
Fille unique vs oncle	Résidu (50%)	1/2 (50%)	**1:1**
Sœurs uniquement	0€	2/3 total	**∞ (infini)**
Mère = Père	1/6	1/6	**1:1**
Épouse	N/A	1/4 ou 1/8	**Elle garde tout**

VERDICT MATHÉMATIQUE

Après avoir examiné les textes coraniques et les 30+ cas possibles d'héritage islamique :

- Dans ~10 cas : Femme hérite **MOINS** que l'homme (ratio 2:1)
- Dans ~10 cas : Femme hérite **AUTANT** que l'homme (ratio 1:1)
- Dans ~10 cas : Femme hérite **PLUS** que l'homme (ou homme hérite 0)

LE SLOGAN "LA FEMME HÉRITE TOUJOURS LA MOITIÉ"
= FAUX DANS 2/3 DES CAS

C'est pas une "nuance".
C'est un MENSONGE FACTUEL.

PhiWiki – Science Univers

3. Le système complet : qui paie quoi ?

LA CLÉ ABSOLUE QUE PERSONNE NE MENTIONNE

Même dans les cas où l'homme hérite 2× la femme, ce n'est PAS une "injustice". Pourquoi ?

PARCE QUE L'HOMME A DES OBLIGATIONS FINANCIÈRES QUE LA FEMME N'A PAS

C'est la clé de TOUT. Sans comprendre ça, vous ne comprendrez jamais le système islamique.

TABLEAU : Obligations financières : Homme vs Femme

Dépense	HOMME (obligatoire)	FEMME (aucune obligation)
Dot (mahr)	**DOIT PAYER** (au mariage)	**REÇOIT** (garde tout)
Entretien foyer	**100% obligatoire** (loyer, nourriture, factures)	**0% obligatoire** (même si riche)
Entretien épouse	**DOIT subvenir** (vêtements, besoins)	**REÇOIT** (sans rien dépenser)
Entretien enfants	**100% obligatoire**	**0% obligatoire** (père paie tout)
Aide parents si besoin	**DOIT aider** (si parents pauvres)	**Peut aider** (mais pas obligé)
Héritage reçu	**Déjà "hypothéqué"** par obligations	**100% à elle** (intouchable)
Salaire (si travaille)	**DOIT dépenser** pour famille	**Garde tout** (patrimoine personnel)
Divorce	**Paie pension** + mahr retardé + 'iddah	**Reçoit tout** + garde dot + héritage

CHAQUE EURO HÉRITÉ PAR UNE FEMME = 100% À ELLE

CHAQUE EURO HÉRITÉ PAR UN HOMME = DÉJÀ ENGAGÉ

PhiWiki – Science Univers

HADITH : L'HOMME DOIT SUBVENIR AUX BESOINS

فَإِنَّكُمْ النِّسَاءِ فِي اللَّهَ اتَّقُوا
اللَّهِ بِأَمَانَةِ أَخَذْتُمُوهُنَّ
اللَّهِ بِكَلِمَةِ فُرُوجَهُنَّ وَاسْتَحْلَلْتُمْ
رِزْقُهُنَّ عَلَيْكُمْ لَهُنَّ وَإِنَّ
بِالْمَعْرُوفِ وَكِسْوَتُهُنَّ

"Craignez Allah concernant les femmes, car vous les avez prises par le dépôt d'Allah, et vous avez rendu licite leur intimité par la parole d'Allah. Elles ont droit sur vous à leur nourriture et leurs vêtements, de manière convenable."

Sahih Muslim 1218 (Sermon d'Adieu du Prophète ﷺ)

→ L'homme DOIT subvenir aux besoins de la femme

→ C'est une obligation divine, pas un "choix"

HADITH : DÉPENSER POUR SA FAMILLE = SADAQA

أَهْلِهِ عَلَى نَفَقَةً الْمُسْلِمُ أَنْفَقَ إِذَا
صَدَقَةً لَهُ كَانَتْ يَحْتَسِبُهَا وَهُوَ

"Quand le musulman dépense pour sa famille en espérant la récompense d'Allah, cela lui est compté comme une sadaqa (aumône)."

Sahih al-Bukhari 55, Sahih Muslim 1002

→ Dépenser pour sa famille = RÉCOMPENSE divine

→ Chaque euro dépensé = acte d'adoration

PhiWiki – Science Univers

PhiWiki – Science Univers • Page 11/42

CORAN : LES HOMMES SONT RESPONSABLES DES FEMMES

ٱلرِّجَالُ قَوَّٰمُونَ عَلَى ٱلنِّسَآءِ بِمَا
فَضَّلَ ٱللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ وَبِمَآ
أَنفَقُوا۟ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ

"*Les hommes sont responsables (qawwāmūn) des femmes, du fait qu'Allah a favorisé certains par rapport à d'autres, et du fait qu'ils dépensent de leurs biens.*"

Coran 4:34

Qawwāmūn (قَوَّٰمُونَ) = responsables, protecteurs, pourvoyeurs

DEUX raisons données par Allah :

1. **"Du fait qu'Allah a favorisé certains"** → Force physique, capacité travail difficile
2. **"Et du fait qu'ils dépensent de leurs biens"** → OBLIGATION financière

→ Homme = responsable PARCE QU'IL DÉPENSE
→ S'il hérite plus, c'est POUR pouvoir dépenser plus

PhiWiki – Science Univers

PhiWiki – Science Univers • Page 12/42

ANALYSE : LE GÉNIE DU SYSTÈME ISLAMIQUE

Regardez le système ENTIER :

SI HOMME HÉRITE 66.666€ ET FEMME 33.333€ :

- **Homme** : 66.666€ − dot (20.000€) − loyer (1.000€/mois) − nourriture (500€/mois) − enfants (X€) = **Patrimoine net en baisse constante**
- **Femme** : 33.333€ + dot reçue (20.000€) + salaire (si travaille, 100% à elle) + aucune dépense obligatoire = **Patrimoine net en hausse constante**

QUI EST VRAIMENT PLUS RICHE AU FINAL ?

L'HOMME QUI A HÉRITÉ 66K€ ET DÉPENSE TOUT

OU

LA FEMME QUI A HÉRITÉ 33K€ ET GARDE TOUT ?

C'EST PAS DE LA DISCRIMINATION

C'EST DE LA PROTECTION

PhiWiki – Science Univers

OBSERVATION DE TERRAIN :

Vous n'avez jamais remarqué ?

Dans les familles musulmanes traditionnelles, c'est souvent **la maman** ou **la tata** qui sort mystérieusement des billets pour les occasions :

- **Aid** : "Tiens habibi, prends ça pour les enfants" → 200€ sortis du sac
- **Mariage dans la famille** : "Wallah je donne 500€ pour aider" → Billets qui sortent de nulle part
- **Petit-fils qui veut acheter quelque chose** : "Chut, dis rien à ton père" → 100€ glissés discrètement
- **Urgence familiale** : "J'ai mis de côté justement pour ça" → 1.000€ disponibles immédiatement

Pendant ce temps, le mari (qui a hérité 2× plus) :

- Paie le loyer (ou crédit maison)
- Paie les courses
- Paie les factures
- Paie l'école des enfants
- Paie les vêtements
- Paie TOUT → N'a plus rien de côté

QUI A VRAIMENT LE PACTOLE ?

Celui qui a hérité "plus" et dépensé tout

OU

Celle qui a hérité "moins" et gardé tout ?

C'est exactement ce que disent les mathématiques de cet article. *Les mamans/tatas ont constitué un patrimoine personnel (héritage + dot + économies sur salaire si elles travaillaient) que PERSONNE ne peut toucher. Pendant que les hommes dépensent tout pour la famille.*

LE SYSTÈME ISLAMIQUE EN ACTION
DANS NOS FAMILLES AU QUOTIDIEN

Ceux qui crient "injustice" n'ont jamais vécu dans famille musulmane traditionnelle

---

PhiWiki – Science Univers

PARTIE 2 : CAS PRATIQUES ET VÉRITÉS QUI DÉRANGENT

OBJECTIF PARTIE 2

La Partie 1 a démontré que "la femme hérite toujours moins" = **FAUX**. Cette partie va plus loin avec des **calculs concrets** qui montrent que le système islamique protège VRAIMENT les femmes, tandis que le système "égalitaire" les écrase.

1. **Section 4** : Cas pratique chiffré → Qui a plus d'argent après 10/20/30 ans ?
2. **Section 5** : France 2025 → Comment l'égalité arithmétique crée inégalité réelle
3. **Section 6** : Islam → Comment l'inégalité apparente crée équité réelle

→ Préparez-vous : les chiffres ne mentent pas

4. Cas pratique : frère/sœur héritent 100.000€

SCÉNARIO CONCRET

Situation : Ahmed et Fatima héritent de leurs parents. Total : 100.000€.

Héritage selon Islam :

- **Ahmed (frère)** : 66.666€ (2 parts)
- **Fatima (sœur)** : 33.333€ (1 part)

À première vue : "Ahmed a 2× plus → Injuste pour Fatima."

REGARDONS CE QUI SE PASSE VRAIMENT

PhiWiki – Science Univers

ANNÉE 0 : JUSTE APRÈS L'HÉRITAGE

AHMED (frère) :

- **Héritage reçu** : 66.666€
- **Se marie** : Paie dot (mahr) 20.000€
- **Patrimoine net** : 66.666€ − 20.000€ = **46.666€**

FATIMA (sœur) :

- **Héritage reçu** : 33.333€
- **Se marie** : Reçoit dot (mahr) 20.000€
- **Patrimoine net** : 33.333€ + 20.000€ = **53.333€**

ANNÉE 0 : FATIMA A DÉJÀ PLUS QU'AHMED

53.333€ > 46.666€

Et on n'a même pas encore commencé à compter les dépenses...

PhiWiki – Science Univers

ANNÉE 10 : APRÈS 10 ANS DE MARIAGE

AHMED (frère) :

- **Patrimoine début** : 46.666€
- **Loyer** : 1.000€/mois × 120 mois = −120.000€
- **Nourriture famille** : 500€/mois × 120 mois = −60.000€
- **Factures (eau/électricité/etc)** : 200€/mois × 120 mois = −24.000€
- **Enfants (2)** : Vêtements, école, santé = −30.000€
- **TOTAL DÉPENSÉ** : −234.000€
- **Salaire gagné pendant 10 ans** : 2.000€/mois × 120 mois = +240.000€
- **Patrimoine net ANNÉE 10** : 46.666€ + 240.000€ − 234.000€ = **52.666€**

FATIMA (sœur) :

- **Patrimoine début** : 53.333€
- **Loyer** : 0€ (mari paie)
- **Nourriture** : 0€ (mari paie)
- **Factures** : 0€ (mari paie)
- **Enfants** : 0€ (mari paie)
- **Salaire (si elle travaille)** : 1.500€/mois × 120 mois = +180.000€
- **OU si elle ne travaille pas** : 0€ (mais mari subvient quand même)
- **Patrimoine net ANNÉE 10 (si travaille)** : 53.333€ + 180.000€ = **233.333€**
- **Patrimoine net ANNÉE 10 (si ne travaille pas)** : **53.333€** (intouchable)

ANNÉE 10 :

AHMED : 52.666€

FATIMA (travaille) : 233.333€

FATIMA (ne travaille pas) : 53.333€

Dans TOUS les cas, Fatima a plus ou autant qu'Ahmed

SANS AUCUNE OBLIGATION

PhiWiki – Science Univers

ANNÉE 30 : APRÈS 30 ANS DE MARIAGE

AHMED (frère) :

- **Patrimoine ANNÉE 10** : 52.666€
- **Dépenses 20 années supplémentaires** : ~470.000€
- **Salaire 20 années supplémentaires** : +480.000€
- **Enfants adultes** : Aide financière (mariage filles, études) = −50.000€
- **Patrimoine net ANNÉE 30** : **62.666€**

FATIMA (sœur) :

- **Patrimoine ANNÉE 10** : 233.333€ (si travaillait)
- **Dépenses 20 années supplémentaires** : 0€ (mari paie tout)
- **Salaire 20 années supplémentaires** : +360.000€ (si toujours travaille)
- **Patrimoine net ANNÉE 30 (si travaille)** : **593.333€**
- **Patrimoine net ANNÉE 30 (si ne travaille pas)** : **53.333€** (intouchable)

ANNÉE 30 :

AHMED : 62.666€

FATIMA (travaillait) : 593.333€

FATIMA A 9× PLUS D'ARGENT QU'AHMED

ALORS QU'ELLE AVAIT HÉRITÉ "LA MOITIÉ"

PhiWiki – Science Univers

TABLEAU : Évolution patrimoine Ahmed vs Fatima

Moment	Ahmed (frère)	Fatima (sœur, travaille)	Différence
Héritage initial	66.666€	33.333€	**Ahmed +33k€**
Année 0 (après mariage)	46.666€	53.333€	**Fatima +6k€**
Année 10	52.666€	233.333€	**Fatima +180k€**
Année 30	62.666€	593.333€	**Fatima +530k€**

FATIMA HÉRITE "LA MOITIÉ"

MAIS TERMINE AVEC 9× PLUS QU'AHMED

C'EST ÇA L'ÉQUITÉ ISLAMIQUE

ANALYSE : LA MATHÉMATIQUE ÉCRASE LE MYTHE

Ce calcul démontre UNE VÉRITÉ INCONTESTABLE :

- Regarder UNIQUEMENT l'héritage = voir 10% du système
- Regarder obligations financières = voir 90% du système
- Ahmed hérite "plus" mais DÉPENSE tout pour sa famille
- Fatima hérite "moins" mais GARDE tout + reçoit dot + 0 obligation

CELUI QUI CRIE "INJUSTICE"

NE REGARDE QUE LES CHIFFRES DE L'HÉRITAGE

CELUI QUI COMPREND

REGARDE LE PATRIMOINE NET FINAL

ET LE PATRIMOINE NET FINAL ?

LA FEMME A PLUS

PhiWiki – Science Univers

5. France 2025 : système "égalitaire" écrase les femmes

LE PARADOXE FRANÇAIS

En France par exemple, le système d'héritage est "égalitaire" : frères et sœurs héritent **exactement la même chose** (50/50). À première vue, c'est "juste".

MAIS DANS LES FAITS

CE SYSTÈME ÉCRASE LES FEMMES

Pourquoi ? Parce que l'égalité arithmétique **ignore les charges réelles**.

CAS CONCRET : JEAN ET MARIE (FRANCE 2025)

Situation : Jean et Marie héritent de leurs parents. Total : 100.000€.

Héritage selon système français :

- **Jean (frère)** : 50.000€
- **Marie (sœur)** : 50.000€

Égalité parfaite, non ? Regardons 10 ans après...

JEAN : CÉLIBATAIRE, PAS D'ENFANTS

- **Héritage** : 50.000€
- **Situation** : Célibataire, pas d'enfants, bon salaire
- **Loyer** : 800€/mois × 120 mois = −96.000€
- **Nourriture/vie** : 400€/mois × 120 mois = −48.000€
- **Salaire 10 ans** : 2.500€/mois × 120 mois = +300.000€
- **Patrimoine net ANNÉE 10** : 50.000€ + 300.000€ − 144.000€ = **206.000€**

PhiWiki – Science Univers

MARIE : MÈRE DE 2 ENFANTS, DIVORCÉE

- **Héritage** : 50.000€
- **Situation** : Mariée puis divorcée, garde 2 enfants
- **Loyer** : 1.200€/mois × 120 mois = −144.000€ (appartement plus grand)
- **Nourriture enfants** : 600€/mois × 120 mois = −72.000€
- **Vêtements/école/santé enfants** : 300€/mois × 120 mois = −36.000€
- **Pension alimentaire reçue** : 300€/mois × 120 mois = +36.000€ (mais combat judiciaire, retards, non-paiement fréquents)
- **Salaire 10 ans** : 2.000€/mois × 120 mois = +240.000€ (réduit car temps partiel pour enfants)
- **Patrimoine net ANNÉE 10** : 50.000€ + 240.000€ + 36.000€ − 252.000€ = **74.000€**

RÉSULTAT ANNÉE 10 (FRANCE) :

JEAN (célibataire) : 206.000€

MARIE (mère 2 enfants) : 74.000€

JEAN A 3× PLUS QUE MARIE

ALORS QU'ILS ONT HÉRITÉ LA MÊME CHOSE

Pourquoi cette injustice ?

- Jean n'a AUCUNE charge (pas d'enfants, pas de famille)
- Marie a TOUTES les charges (enfants, loyer plus cher, nourriture×3, école, santé)
- Pension alimentaire = ridicule (300€/mois pour 2 enfants = 150€/enfant)
- Combat judiciaire permanent (retards, non-paiements, huissiers)
- Temps partiel forcé (pour s'occuper enfants) → salaire réduit

ÉGALITÉ SUR LE PAPIER (50/50)

= INÉGALITÉ ÉCRASANTE DANS LES FAITS (3:1)

PhiWiki – Science Univers

OBJECTION : "ET EN ISLAM, SI FEMME DIVORCÉE AVEC ENFANTS VS HOMME CÉLIBATAIRE, C'EST PAREIL NON ?"

Réponse courte : NON.

Réponse longue : Voilà pourquoi le système islamique reste supérieur même en cas de divorce :

EN ISLAM, DIVORCE ≠ ABANDON FINANCIER

- **Nafaqah (pension alimentaire)** : Ex-mari DOIT payer pour les enfants (obligation divine, pas "choix")
- **'Iddah (3 mois)** : Mari DOIT subvenir aux besoins de l'ex-épouse pendant cette période
- **Mahr mu'ajjal (dot retardée)** : Versée intégralement au divorce (souvent montant élevé)
- **Enfants = responsabilité père** : Même divorcé, père DOIT payer (nourriture, vêtements, école, santé)
- **Pas de "combat judiciaire"** : C'est ordre d'Allah → Pression communauté + crainte divine

FEMME DIVORCÉE EN ISLAM GARDE

Patrimoine	Montant (exemple)
Héritage initial	**33.333€**
Dot initiale (mahr)	**20.000€**
Dot retardée au divorce	**10.000€** (si mahr mu'ajjal)
Nafaqah pendant 'iddah (3 mois)	**3.000€** (1.000€/mois)
Pension enfants (obligatoire)	**600€/mois** (ex : 300€/enfant × 2)
Salaire (si travaille)	**100% à elle** (aucune obligation dépenser)
TOTAL DÉPART	**66.333€ + 600€/mois garanti**

DIFFÉRENCE CLEF : FRANCE VS ISLAM

Aspect	France	Islam

PhiWiki – Science Univers

Paiement pension	**40% ne paient pas** (INSEE)	**Obligation divine** (crainte Allah)
Combat judiciaire	Huissiers, tribunaux, stress	Pression communauté + péché majeur
Montant pension	300€/mois pour 2 enfants (ridicule)	Montant "convenable" (ma'rûf) = réel besoin
Dot	N/A (pas de dot en France)	Femme garde + reçoit dot retardée

HOMME CÉLIBATAIRE EN ISLAM ≠ LIBRE DE TOUT

- **Obligation aider parents** si besoin (surtout si hérite plus)
- **Obligation aider sœurs/famille élargie** si dans le besoin
- **Pression sociale forte** pour se marier et assumer responsabilités
- **Critique communautaire** si célibataire et égoïste avec son argent

MÊME EN CAS DIVORCE :

FRANCE : Femme 74k€, seule, combat judiciaire, 40% pères ne paient pas

ISLAM : Femme 66k€ + dot retardée + nafaqah garantie + pension obligatoire

LE SYSTÈME ISLAMIQUE PROTÈGE MÊME QUAND LE MARIAGE ÉCHOUE

Note importante : *En Islam, le divorce reste découragé et encadré. Mais QUAND il arrive, la femme n'est jamais abandonnée financièrement. C'est ça la différence avec le système français où 34% des mères seules vivent sous le seuil de pauvreté.*

PhiWiki – Science Univers

STATISTIQUES FRANCE 2024 : LA PAUVRETÉ FÉMININE

Données officielles INSEE :

- **Familles monoparentales** : 85% sont des mères seules
- **Taux de pauvreté mères seules** : 34% (vs 15% moyenne nationale)
- **Pension alimentaire** : 40% des pères ne paient PAS régulièrement
- **Retraites femmes** : 40% inférieures aux hommes (carrières interrompues pour enfants)
- **Patrimoine femmes** : 30% inférieur aux hommes en moyenne
- **Divorce** : Niveau de vie femmes baisse de 20%, hommes augmente de 3%

LE SYSTÈME FRANÇAIS "ÉGALITAIRE"
CRÉE DE LA PAUVRETÉ FÉMININE MASSIVE

ÉGALITÉ NOMINALE ≠ ÉGALITÉ RÉELLE

TABLEAU : France vs Islam : Après 10 ans

Aspect	France (Jean/Marie)	Islam (Ahmed/Fatima)
Héritage initial	50.000€ / 50.000€ (égalité)	66.666€ / 33.333€ (2:1)
Obligations financières	Aucune (chacun paie sa part)	Homme DOIT tout payer
Patrimoine Année 10 (homme)	206.000€ (célibataire)	52.666€ (marié, 2 enfants)
Patrimoine Année 10 (femme)	74.000€ (divorcée, 2 enfants)	233.333€ (mariée, 2 enfants)
Ratio final	**Jean 3× plus que Marie**	**Fatima 4× plus qu'Ahmed**
Protection femme	Aucune (combat judiciaire pension)	Totale (mari DOIT subvenir)

FRANCE : Égalité nominale → Inégalité réelle
ISLAM : Inégalité nominale → Équité réelle

PhiWiki – Science Univers

6. Islam : système "inégalitaire" protège réellement

> **LE GÉNIE ISLAMIQUE**
>
> L'Islam ne cherche pas l'égalité arithmétique. Il cherche l'**équité fonctionnelle** : traiter chacun selon sa charge réelle.
>
> **CE N'EST PAS UN SYSTÈME FAIT PAR DES HOMMES**
>
> **C'EST UN SYSTÈME FAIT PAR ALLAH**
>
> **QUI CONNAÎT LA NATURE HUMAINE MIEUX QUE NOUS**

PhiWiki – Science Univers

POURQUOI LE SYSTÈME ISLAMIQUE FONCTIONNE

1. OBLIGATIONS CLAIRES ET NON-NÉGOCIABLES

- Homme DOIT subvenir (pas de "50/50", pas de négociation)
- Femme garde TOUT son argent (héritage + salaire + dot)
- Pas de combat judiciaire, pas d'huissiers, pas de stress
- Règles divines = respect automatique (crainte d'Allah)

2. PROTECTION RÉELLE DE LA FEMME

- Aucun risque de pauvreté (mari DOIT payer quoi qu'il arrive)
- Patrimoine personnel intouchable (même en cas divorce)
- Pas de pression financière (elle peut travailler, mais pas obligée)
- Sécurité totale (mariage = sécurité financière garantie)

3. RESPONSABILISATION DE L'HOMME

- Hérite plus PARCE QU'IL DOIT dépenser plus
- Pas un "privilège" mais une **charge**
- Obligation divine (pas juste sociale) = pression morale maximale
- Chaque euro dépensé = sadaqa (récompense divine)

4. STABILITÉ FAMILIALE

- Pas de disputes financières (rôles clairs)
- Pas de stress argent (homme assume seul)
- Femme peut se concentrer sur enfants SANS pression financière
- Famille unie (pas de guerre d'argent)

PhiWiki – Science Univers

CORAN : ALLAH CONNAÎT, VOUS NE SAVEZ PAS

وَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ خَيْرٌ
لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن تُحِبُّوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ
شَرٌّ لَّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا
تَعْلَمُونَ

"Il se peut que vous détestiez une chose alors qu'elle est un bien pour vous. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est un mal pour vous. Allah sait, et vous ne savez pas."

Coran 2:216

Application à l'héritage :

- Vous voyez "femme hérite moins" → Vous criez injustice
- Allah voit le système ENTIER → Il sait que c'est équitable
- Vous regardez les chiffres → Allah regarde les charges
- Vous pensez savoir mieux → Allah SAIT réellement

LES RÈGLES DIVINES > LES OPINIONS HUMAINES

PhiWiki – Science Univers

PhiWiki – Science Univers • Page 27/42

VERDICT FINAL : FRANCE VS ISLAM

FRANCE 2025 :

- Égalité sur le papier (50/50)
- Inégalité dans les faits (Jean 3× Marie)
- Pauvreté féminine massive (34% mères seules)
- Combat judiciaire permanent (pensions non-payées)
- Femmes écrasées par les charges

ISLAM :

- Inégalité sur le papier (2:1)
- Équité dans les faits (Fatima 4× Ahmed)
- Protection totale de la femme (0 risque pauvreté)
- Obligations claires divines (pas de négociation)
- Femmes libérées financièrement

LE SYSTÈME "ÉGALITAIRE" OCCIDENTAL ÉCRASE LES FEMMES

LE SYSTÈME "INÉGALITAIRE" ISLAMIQUE LES PROTÈGE RÉELLEMENT

LES FAITS > LES SLOGANS

PhiWiki – Science Univers

PARTIE 3 : LÉGISLATION DIVINE INTOUCHABLE

OBJECTIF PARTIE 3

Les Parties 1 et 2 ont démontré **mathématiquement** que le système islamique protège les femmes mieux que le système occidental "égalitaire". Cette partie finale établit **pourquoi** ces règles ne peuvent pas être modifiées : ce sont des lois divines, non-négociables, établies par Allah Lui-même.

1. **Section 7** : Coran 4:11-12 complets → Détail TOUTES les règles d'héritage
2. **Conclusion** : Conclusion → 7 vérités à retenir + message final

→ Ces règles viennent d'Allah. Elles ne sont pas "suggérées", elles sont ORDONNÉES.

7. Coran 4:11-12 : règles détaillées non négociables

LA SOURCE DIVINE

Les règles d'héritage ne viennent pas des savants, des imams, ou de la tradition. Elles viennent **directement d'Allah**, révélées dans le Coran avec une précision sidérante.

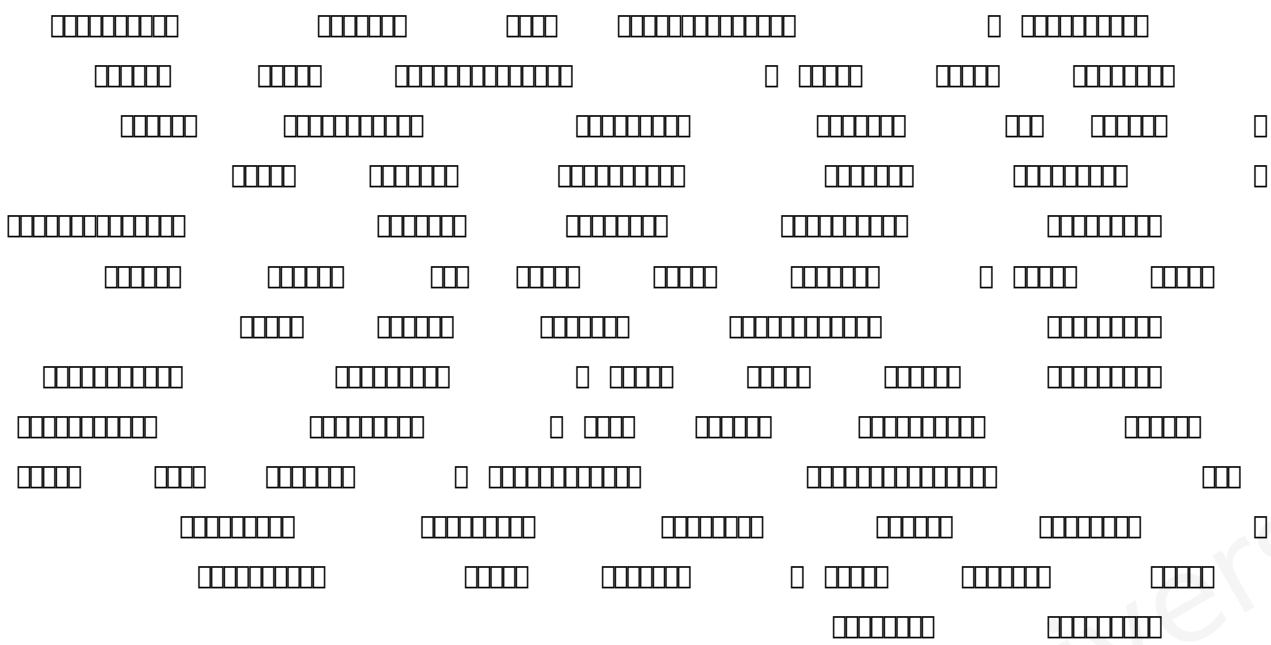
SOURATE AN-NISA (النِّسَاء) = "LES FEMMES"

Sourate ENTIÈRE dédiée à la protection des femmes

Héritage = protection financière fondamentale

PhiWiki – Science Univers

☒ CORAN 4:11 - HÉRITAGE DES ENFANTS (VERSION COMPLÈTE)



"Allah vous enjoint concernant vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, et qu'elles soient plus de deux, à elles alors les deux tiers de ce que le défunt laisse. Si c'est une fille unique, à elle alors la moitié. Quant aux père et mère du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant. S'il n'a pas d'enfant et que ses père et mère héritent de lui, à sa mère alors le tiers. Mais s'il a des frères, à la mère alors le sixième, après exécution du testament qu'il aurait fait ou paiement d'une dette. De vos ascendants ou descendants, vous ne savez pas qui est le plus proche de vous en utilité. Ceci est un ordre obligatoire de la part d'Allah, car Allah est Omniscient et Sage."

Coran 4:11

PhiWiki – Science Univers

DÉCRYPTAGE COMPLET DU VERSET :

"يُوصِيكُمُ ٱللَّهُ (Allah vous enjoint)

- **Yūṣīkum** = Il vous ordonne, Il vous prescrit
- Ce n'est pas une "suggestion" → C'est un ORDRE divin
- Vient directement d'Allah (pas des hommes)

"لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ ٱلْأُنثَيَيْنِ" (Au fils, part de deux filles)

- **Cas 1** : Fils ET filles → Ratio 2:1
- Exemple : 1 fils + 2 filles → Fils 50%, Filles 25% chacune

"فَإِن كُنَّ نِسَآءً فَوْقَ ٱثْنَتَيْنِ" (Si que des filles, 2+)

- **Cas 2** : QUE des filles (2 ou plus) → Elles ont 2/3 total
- Exemple : 3 filles → 66,66% divisé entre elles

"وَإِن كَانَتْ وَٰحِدَةً فَلَهَا ٱلنِّصْفُ (Si fille unique)

- **Cas 3** : Fille unique → 1/2 (50%)
- Le reste va aux autres héritiers (père, oncles, etc.)

"وَلِأَبَوَيْهِ لِكُلِّ وَٰحِدٍ مِّنْهُمَا ٱلسُّدُسُ (Parents : 1/6 chacun)

- **Cas 4** : Si défunt a des enfants → Père 1/6, Mère 1/6
- Parents TOUJOURS protégés (même si enfants existent)

"فَإِن لَّمْ يَكُن لَّهُ وَلَدٌ " (Si pas d'enfants)

- **Cas 5** : Si PAS d'enfants → Mère 1/3, Père résidu
- Si frères existent → Mère 1/6 (au lieu 1/3)

"مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِى بِهَآ أَوْ دَيْنٍ " (Après testament/dettes)

- **PRIORITÉ 1** : Payer les dettes du défunt
- **PRIORITÉ 2** : Exécuter testament selon la volonté du défunt (max 1/3 héritage)
- **PRIORITÉ 3** : Distribution héritage selon règles

"ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ لَا تَدْرُونَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ لَكُمْ نَفْعًا" (Vous ne savez pas qui vous sera plus utile)

PhiWiki – Science Univers

Vous pensez savoir qui mérite plus → VOUS NE SAVEZ PAS

- Allah SAIT qui sera utile à qui (dans ce monde et l'au-delà)
- Les règles divines tiennent compte de sagesse invisible

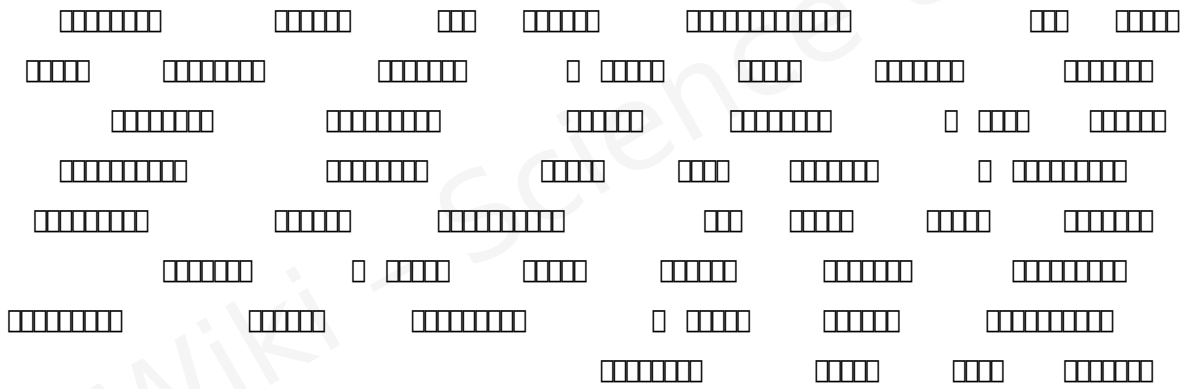
"فَرِيضَةً مِّنَ اللَّهِ" (Ordre obligatoire d'Allah)

- **Farīḍah (فَرِيضَة)** = obligation, devoir imposé
- Pas flexible, pas négociable, pas modifiable
- Ces règles = hudûd Allah (limites divines)

"إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا" (Allah est Omniscient et Sage)

- **'Alīm (عَلِيم)** = Celui qui sait TOUT
- **Ḥakīm (حَكِيم)** = Celui qui est infiniment Sage
- Ces règles = sagesse parfaite basée sur connaissance totale

☒ CORAN 4:12 - HÉRITAGE DES ÉPOUX (VERSION COMPLÈTE)



"Et à vous la moitié de ce que laissent vos épouses, si elles n'ont pas d'enfant. Si elles ont un enfant, alors à vous le quart de ce qu'elles laissent, après exécution du testament qu'elles auraient fait ou paiement d'une dette. Et à elles le quart de ce que vous laissez, si vous n'avez pas d'enfant. Mais si vous avez un enfant, à elles alors le huitième de ce que vous laissez, après exécution du testament que vous auriez fait ou paiement d'une dette."

Coran 4:12

PhiWiki – Science Univers

DÉCRYPTAGE COMPLET :

MARI HÉRITE DE SON ÉPOUSE :

Situation	Part mari
Épouse n'a PAS d'enfants	**1/2 (50%)**
Épouse a des enfants	**1/4 (25%)**

ÉPOUSE HÉRITE DE SON MARI :

Situation	Part épouse
Mari n'a PAS d'enfants	**1/4 (25%)**
Mari a des enfants	**1/8 (12,5%)**

ANALYSE :

- Ratio mari/épouse = 2:1 (cohérent avec obligations financières)
- Épouse hérite MÊME SI elle n'a jamais travaillé
- Épouse hérite MÊME SI elle a son propre argent
- Protection financière GARANTIE pour la veuve

PhiWiki – Science Univers

HADITH : RESPECTEZ LES PARTS D'ALLAH

بَقِيَ فَمَا بِأَهْلِهَا الْفَرَائِضَ أَلْحِقُوا
ذَكَرٍ رَجُلٍ فَلِأَوْلَى

"Attribuez les parts d'héritage à ceux qui y ont droit, et ce qui reste revient au plus proche parent masculin."

Sahih al-Bukhari 6732, Sahih Muslim 1615

Al-Farā'iḍ (الْفَرَائِض) = les parts obligatoires fixées par Allah

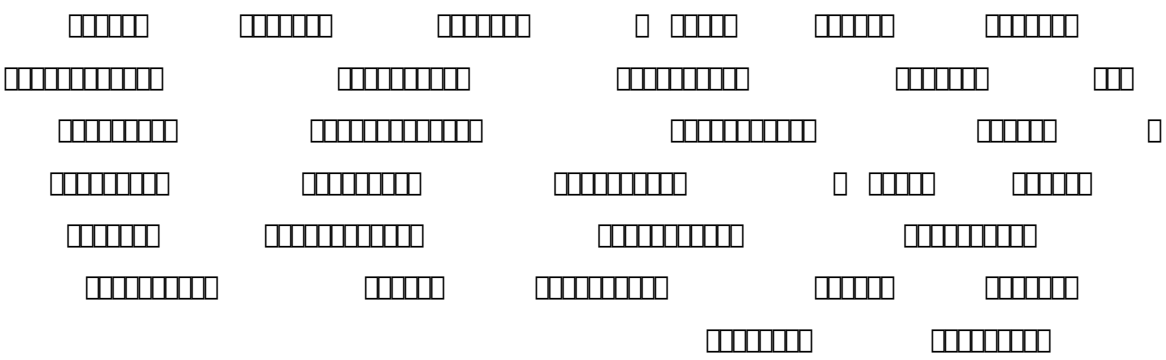
Le Prophète ﷺ ordonne : **N'attribuez pas vous-mêmes les parts. Allah les a DÉJÀ fixées.**

→ Ces règles ne sont pas "conseils du Prophète"
→ Ce sont ORDRES d'Allah transmis par le Prophète
→ Les modifier = désobéir à Allah directement

PhiWiki – Science Univers

PhiWiki – Science Univers • Page 34/42

☒ CORAN 4:13-14 - LIMITES D'ALLAH (HUDÛD)



"Telles sont les limites d'Allah. Quiconque obéit à Allah et à Son messager, Il le fera entrer aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, et transgresse Ses limites, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et il aura un châtiment avilissant."

Coran 4:13-14

AVERTISSEMENT DIVIN CLAIR :

- **Hudûd Allah (حُدُودُ اللَّهِ)** = Limites fixées par Allah, NON-NÉGOCIABLES
- **Respecter ces limites** = Paradis éternel
- **Transgresser ces limites** = Enfer éternel + châtiment avilissant
- Ces règles d'héritage = **HUDÛD ALLAH**

LES RÈGLES D'HÉRITAGE = HUDÛD ALLAH

LES MODIFIER = TRANSGRESSER LES LIMITES DIVINES

= PÉCHÉ MAJEUR

PhiWiki – Science Univers

QUESTION DIRECTE

Pourquoi un système créé par des hommes (France, égalité 50/50) serait-il meilleur qu'un système créé par Allah (Islam, équité fonctionnelle) ?

Les hommes qui ont créé le système français :

- Ne connaissent PAS l'avenir
- Ne connaissent PAS le cœur des gens
- Ne connaissent PAS qui sera utile à qui
- Créent des lois basées sur idéologies du moment
- Résultat : 34% mères seules en pauvreté

Allah qui a créé le système islamique :

- Connaît TOUT (passé, présent, futur)
- Connaît les cœurs et intentions
- Connaît qui sera utile à qui ('Alīm)
- Crée lois basées sur Sa sagesse infinie (Ḥakīm)
- Résultat : Femmes protégées financièrement

ALLAH DIT : "إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا"

"Allah est Omniscient et Sage"

VOUS PENSEZ SAVOIR MIEUX QU'ALLAH ?

LES FAITS DISENT NON

PhiWiki – Science Univers

CONCLUSION : Justice ≠ Égalité

RÉCAPITULATIF COMPLET

PARTIE 1 - LE FAUX PROCÈS :

Le mythe "la femme hérite toujours moins" = FAUX dans 2/3 des cas. Dans nombreux cas, femme hérite autant ou plus. Le ratio 2:1 n'existe que dans ~4 cas sur 30+. La clé oubliée : obligations financières (homme DOIT tout payer).

PARTIE 2 - CAS PRATIQUES :

Ahmed hérite 66k€, Fatima 33k€. Après 30 ans : Ahmed 62k€, Fatima 593k€. Fatima a 9× plus qu'Ahmed alors qu'elle avait hérité "la moitié". France : Jean/Marie héritent 50k€ chacun, après 10 ans Jean 206k€, Marie 74k€. Système "égalitaire" écrase les femmes.

PARTIE 3 - LÉGISLATION DIVINE :

Coran 4:11-12 = règles détaillées, ordonnées par Allah, non-négociables. Ce sont des hudûd Allah (limites divines). Les transgresser = péché majeur. Allah est 'Alīm (Omniscient) et Ḥakīm (Sage) → Son système > systèmes humains.

PhiWiki – Science Univers

7 VÉRITÉS À RETENIR

1. "LA FEMME HÉRITE TOUJOURS MOINS" = MENSONGE

Dans ~1/3 des cas seulement. Dans les autres 2/3, elle hérite autant ou plus. Arrêtez de répéter ce slogan.

2. REGARDER UNIQUEMENT L'HÉRITAGE = VOIR 10% DU SYSTÈME

Les obligations financières = 90% du système. Homme hérite plus PARCE QU'IL DOIT tout dépenser. Femme hérite moins PARCE QU'ELLE GARDE tout.

3. PATRIMOINE NET > HÉRITAGE BRUT

Ahmed hérite 66k€ mais termine avec 62k€. Fatima hérite 33k€ mais termine avec 593k€. QUI EST VRAIMENT PLUS RICHE ?

4. ÉGALITÉ ARITHMÉTIQUE ≠ JUSTICE RÉELLE

France : Jean/Marie héritent 50k€ chacun → Jean 206k€, Marie 74k€ après 10 ans. L'égalité nominale crée inégalité réelle.

5. ISLAM PROTÈGE LES FEMMES, PAS DISCRIMINE

Femme = 0 obligation financière, garde tout son argent (héritage + salaire + dot), mari DOIT subvenir quoi qu'il arrive. Aucun risque pauvreté.

6. CES RÈGLES = HUDÛD ALLAH (NON-NÉGOCIABLES)

Coran 4:13-14 : Respecter = Paradis, transgresser = Enfer. Les modifier = désobéir à Allah. Ce ne sont pas des "suggestions".

7. ALLAH SAIT, VOUS NE SAVEZ PAS

"De vos ascendants ou descendants, vous ne savez pas qui est le plus proche de vous en utilité" (Coran 4:11). Allah est 'Alīm et Ḥakīm. Son système > opinions humaines.

PhiWiki – Science Univers

TABLEAU FINAL : Systèmes comparés

Critère	Système français	Système islamique
Source	Législation humaine (Code civil)	Révélation divine (Coran 4:11-12)
Principe	Égalité arithmétique (50/50)	Équité fonctionnelle (selon charges)
Obligations homme	Partage 50/50 des charges	100% obligatoire (foyer + famille)
Protection femme	Combat judiciaire (pensions)	Garantie divine (mari DOIT payer)
Résultat 10 ans	Homme 3× plus que femme	Femme 4× plus que homme
Pauvreté féminine	34% mères seules (INSEE)	~0% (système protège)
Modifiable ?	OUI (vote parlementaire)	NON (hudûd Allah)
Efficacité	**ÉCHOUE** (femmes appauvries)	**FONCTIONNE** (femmes protégées)

PhiWiki – Science Univers

VERSETS FINAUX

1. ÉGALITÉ ≠ JUSTICE

وَلَا تَتَمَنَّوْا۟ مَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بِهِۦ
بَعْضَكُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ لِّلرِّجَالِ نَصِيبٌ
مِّمَّا ٱكْتَسَبُوا۟ ۖ وَلِلنِّسَآءِ نَصِيبٌ
مِّمَّا ٱكْتَسَبْنَ

"Ne convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres ; aux hommes la part qu'ils ont acquis, et aux femmes la part qu'elles ont acquise."

Coran 4:32

2. OBÉISSANCE = RÉUSSITE

وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَقَدْ فَازَ
فَوْزًا عَظِيمًا

"Et quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

Coran 33:71

3. ALLAH SAIT MIEUX

وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ

"Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas."

Coran 2:216

PhiWiki – Science Univers

PhiWiki – Science Univers • Page 40/42

FINALEMENT

ILS DISENT : "LA FEMME HÉRITE MOINS"
LES CHIFFRES DISENT : LA FEMME TERMINE AVEC PLUS

ILS DISENT : "L'ISLAM DISCRIMINE"
LES FAITS DISENT : L'ISLAM PROTÈGE

ILS DISENT : "ÉGALITÉ 50/50 = JUSTICE"
LA RÉALITÉ DIT : 34% MÈRES SEULES EN PAUVRETÉ

ILS DISENT : "SYSTÈME HUMAIN > SYSTÈME DIVIN"
ALLAH DIT : "VOUS NE SAVEZ PAS. JE SAIS."

L'ÉGALITÉ TRAITE TOUT LE MONDE PAREIL
LA JUSTICE TRAITE CHACUN SELON SA CHARGE

L'ISLAM NE CHERCHE PAS L'ÉGALITÉ
IL CHERCHE LA JUSTICE

ET LA JUSTICE ?
LES MATHÉMATIQUES LE PROUVENT

Cet article a démontré avec Coran, hadiths et mathématiques
que le système islamique protège les femmes
mieux que n'importe quel système humain.

Pas parce que des savants le disent.
Parce que les CHIFFRES le prouvent.

PhiWiki – Science Univers

Celui qui nie ça après avoir lu cet article

ne nie pas l'Islam.

Il nie les mathématiques.

PhiWiki - Science Univers

Pour la vérité, par la vérité, dans la vérité.

Wa Allahu a'lam (Et Allah est le plus Savant)

PhiWiki – Science Univers